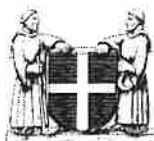


DEL2023-094



MAIRIE DE PEYMEINADE

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 décembre 2023
19 heures

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

OBJET : Budget Principal 2024 - Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 14 décembre 2023, s'est réuni le mercredi 20 décembre 2023 à 19 heures en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

PRÉSENTS : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBEGUE - M. Pierre-François DERACHE - Mme Patricia DI SANTO - M. Eric VIDAL - Mme Audrey MOUTTÉ.

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR : M. Yann GAMAIN - Mme Laetitia INNOCENTI.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme Andrée MARCKERT - Mme Huguette LACROIX - M. Jean-Michel BATESTI - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Fabienne WALLON - Mme Nathalie SAGOLS - Mme Clarisse PIERRE - Mme Sophie PERCHERON - M. Joseph MATTIOLI - M. Didier MOUTTÉ.

POUVOIRS DE : Mme Andrée MARCKERT à M. Gilles CHIAPELLI - Mme Huguette LACROIX à Mme Aleth CORCIN - M. Jean-Michel BATESTI à M. Michel DISSAUX - Mme Odile DESPLANQUES à M. Pierre FAURET - Mme Fabienne WALLON à Mme Catherine SEGUIN - Mme Nathalie SAGOLS à M. Emmanuel REDA - Mme Clarisse PIERRE à Mme Catherine LE ROLLE - Mme Sophie PERCHERON à M. Éric VIDAL - M. Joseph MATTIOLI à Mme Patricia DI SANTO - M. Didier MOUTTÉ à Mme Audrey MOUTTÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre-François DERACHE.

DOMAINE / THÈME : Finances

RAPPORTEUR : Pierre FAURET

SYNTHÈSE

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux écritures d'ordre).

Aussi, afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité à partir du 1^{er} janvier 2024, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture anticipée de crédits d'investissement pour l'exercice 2024 dans l'attente du vote du Budget Primitif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°DEL2023-039 du 12 avril 2023 adoptant le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2023.

Monsieur Pierre FAURET expose au Conseil Municipal :

Considérant que lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

Considérant que l'exécutif est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;

Considérant que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) ;

Considérant que l'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ;

Considérant que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, l'exécutif peut également les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme ;

Considérant qu'en 2023, le montant des crédits ouverts au budget en opérations réelles, hors restes à réaliser, remboursement de la dette, chapitre 45 et autorisations de programme/crédits de paiement s'élève à 2 597 754 € ;

Considérant que le montant maximal de l'autorisation budgétaire d'investissement pour 2024 s'établit à 649 435€ ;

Considérant la nécessité de prévoir et d'engager certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2024, pour un montant total de 649 435 €, réparties par opérations votées et articles budgétaires, telles que décrites dans le tableau annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2024, pour un montant total de 649 435 €, réparties par opérations votées et articles budgétaires, telles que décrites dans le tableau annexé à la présente délibération,
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 lors de son adoption.

VOTE :

POUR : 21

M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN (2) - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE (2) - M. Michel DISSAUX (2) - Mme Aleth CORCIN (2) - M. Pierre FAURET (2) - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Emmanuel REDA (2) - M. Gilles CHIAPPELLI (2) - M. Christian LEBEGUE - M. Pierre-François DERACHE.

ABSTENTIONS : 6

Mme Patricia DI SANTO (2) - M. Eric VIDAL (2) - Mme Audrey MOUTTÉ (2).

Peymeinade, le 20 décembre 2023

Le Maire,
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE

Le Secrétaire de séance,
Pierre-François DERACHE



Accusé de réception en préfecture
006-210600953-20231226-DEL2023-094-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023

AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE D'INVESTISSEMENT 2024 - Annexe à la délibération DEL2023-094

Chapitres ou	Nature	Libellé	Total Budget voté	Capacité 25	Montants
20	202	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET DE REVISIONS DES DOCUMENTS D'URBANISME	75 000		18 750
	2031	FRAIS D'ETUDES	75 000		18 750
204	CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		150 000	37 500	37 500
	20422	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	30 000		7 500
101	CHAPITRE 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		30 000	7 500	7 500
	2031	FRAIS D'ETUDES	21 600		5 400
	2151	RESEAUX DE VOIRIE	374 200		93 550
	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	25 000		6 250
102	21568	AUTRES MATERIEL ET OUTIL D INCENDIE DEFENSE CIVILE	10 000		2 500
	OPERATION 101 - PROGRAMMES DE VOIRIE/SECURITE ROUTIERE ET URBAINE		430 800	107 700	107 700
	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	542 000		135 500
	21314	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	98 000		24 500
103	2313	CONSTRUCTIONS	74 000		18 500
	OPERATION 102 - TRAVAUX PERFORMANCE ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE		714 000	178 500	178 500
	2111	TERRAINS NUS	5 000		1 250
	2112	TERRAINS DE VOIRIE	15 000		3 750
104	OPERATION 103 - ACQUISITIONS FONCIERES		20 000	5 000	5 000
	2031	FRAIS D'ETUDES	7 500		1 875
	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	10 000		2 500
	2151	RESEAUX DE VOIRIE	40 000		10 000
105	2313	CONSTRUCTIONS	50 000		12 500
	OPERATION 104 - PROGRAMMES PLURIANNUELS D ACCESSIBILITE		107 500	26 875	26 875
	2031	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	6 000		1 500
	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	171 500		42 875
106	2158	AUTRES INSTALLATIONS MAT ET OUTILLAGE TECHNIQUES	5 000		1 250
	OPERATION 105 - AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES		182 500	45 625	45 625
	2031	FRAIS D'ETUDES	360 000		90 000
	21314	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	40 000		10 000
107	2313	CONSTRUCTIONS	150 000		37 500
	OPERATION 106 - AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS CULTURELS ET DE LOISIRS		550 000	137 500	137 500
	2031	FRAIS D ETUDES	5 000		1 250
	21311	HOTEL DE VILLE	85 000		21 250
108	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	20 000		5 000
	2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	20 000		5 000
	21568	AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DE DEFENSE CIVILE	2 000		500
	OPERATION 107 - AMENAGEMENT DES AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX		132 000	33 000	33 000
109	21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	20 000		5 000
	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	12 000		3 000
	2313	CONSTRUCTIONS	60 000		15 000
109	OPERATION 108 - AMENAGEMENT URBAIN, TOURISTIQUE ET D'ENVIRONNEMENT		92 000	23 000	23 000
	21534	RESEAUX D ELECTRIFICATION	70 000		17 500
OPERATION 109 - RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC		70 000	17 500	17 500	

110	215738 2158 21848 2188	AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGES DE VOIRIE AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGES TECHNIQUES MOBILIER AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES OPERATION 110 - EQUIPEMENTS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	2 000 9 000 9 000 3 100 23 100	500 2 250 2 250 775 5 775
111	2051 21838 2185 2188	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE MATERIEL DE TELEPHONIE AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES OPERATION 111 - INFORMATIQUE DES SERVICES MUNICIPAUX	5 650 23 104 2 700 1 000 32 454	1 410 5 775 675 250 8 110
112	21831	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE OPERATION 112 - INFORMATIQUE DES ECOLES	4 000 4 000	1 000 1 000
113	21841 2188	MOBILIER AUTRES IMMOBILISATIONS OPERATION 113 - MATERIEL ET MOBILIERS DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES	9 900 32 300 42 200	2 475 8 075 10 550
114	2158 21848 2188	AUTRES INSTALLATIONS MAT ET OUTILLAGE TECHNIQUES MOBILIER AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES OPERATION 114 - MATERIELS ET MOBILIERS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS	3 500 7 000 6 700 17 200	875 1 750 1 675 4 300
		TOTAL	2 597 754	649 435